



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ergothérapeutes

Question écrite n° 121347

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le développement de l'ergothérapie en France. Cette profession regroupe en France 5 773 professionnels, soit 9 ergothérapeutes pour 100 000 habitants. Cette densité est une des plus faibles en Europe. De nombreuses associations regroupant les ergothérapeutes demandent la mise à jour du décret d'exercice pour accompagner et légiférer sur l'évolution de ce métier ; la réalisation d'une nomenclature d'actes pour permettre une comptabilité analytique dans les établissements de soins, un remboursement facilité par les mutuelles et assurances et une meilleure lisibilité des prestations pour l'usager en exercice libéral ; le remboursement des soins en ergothérapie ; l'élaboration du référentiel de formation et la réforme des études en application des accords de Bologne (intégration dans le processus licence master doctorat des universités), la mise en place d'un organisme de représentation et de régulation, type conseil de l'ordre. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121347

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3087